Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1336

Rubrik: Apéro

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FISCALITÉS CANTONALES

Pauvreté vertueuse et attractivité séductrice

Le romantisme a diffusé l'image d'une Suisse alpine, pure comme l'air des montagnes, pauvre, mais libre. Victor Hugo, dans *La Légende des siècles*, a ajouté quelques serpentins célèbres à cet enrubannement.

«Telle est la Suisse, ayant l'honneur
dans ses prés verts
Et de son indigence éclairant l'univers.»

Cette indigence, depuis longtemps, a été reléguée par nos comptes nationaux, les bilans des banques et les bénéfices des multinationales. Mais persistait l'image de cantons alpins aux ressources modestes, vivant d'une agriculture exploitant des terrains abrupts grâce au soutien des subventions fédérales: la déclivité des terrains est en effet un des facteurs pondérés déterminant les subsides aux exploitations de montagne.

Ces petits cantons que l'on croit pauvres pratiquent pourtant tous une fiscalité particulièrement favorable en comparaison intercantonale. Zoug est toujours cité à ce titre. Il le mérite. Pour un indice suisse de 100 (impôt cantonal, communal, ecclésiastique), il se situe globalement à 50. Mais il cache les autres cantons, terres d'indulgence. On y recense pourtant tous les cantons montagnards des premiers pactes. Pour un revenu de 150 000 francs, un célibataire paie en pour-cent de la moyenne suisse (chiffres 1996):

Uri	87,9
Schwytz	73,2
Obwald	84,6
Nidwald	68,4
Zoug	58,6
Appenzell AR	87,7
Appenzell AI	85,2

Parmi les grands cantons, seul Zurich se situe à un niveau comparable: 86,9. Tous les cantons romands sont, eux, nettement au-dessus de la barre. La corrélation entre la fiscalité favorable et les votes conservateurs et anti-européens des cantons de l'Urschweiz est évidente. Ils se diront plus vertueux. Mais ce n'est pas de pauvreté qu'ils font vertu. *ag*

REVUE DE PRESSE

Le temps de construire

Le correspondant autrichien de la *Neue Zürcher Zeitung* (12 mars 1998) présente les caractéristiques originales de la politique foncière suivie par le Land de Salzburg. Grâce à cette politique, on observe une offre suffisante de logements à des prix raisonnables.

Plus de logements disponibles et des loyers à la baisse. Cette performance, le Land de Salzburg la réalise grâce à une politique contractuelle de l'aménagement du territoire. Lorsque la demande de logements est forte, les propriétaires de terrains à bâtir n'ont aucune raison de se presser. Mieux vaut attendre que le prix du sol grimpe encore afin de réaliser un bénéfice plus substantiel. Face à cette attitude de temporisation, les autorités ont imaginé un stimulant: un terrain à bâtir non utilisé durant dix ans retourne en zone verte, sans dédommagement pour le propriétaire. La politique suivie repose sur l'idée d'un échange équitable. La collectivité, en décrétant qu'une zone est constructible, confère un droit de bâtir en faveur des propriétaires. En contrepartie, ces derniers doivent s'engager à utiliser ce droit. Cet échange se réalise par le biais d'un véritable contrat. La ville de Salzburg, par exemple, connaît trois types de contrat. Le contrat de réalisation concerne les parcelles pour lesquelles existe un projet de construction et qui doit être immédiatement mis en œuvre. Le contrat de mobilisation engage le propriétaire à vendre son bien-fonds ou à le louer à un promoteur dans un délai de cinq ans; s'il ne respecte pas ce contrat, la ville peut faire valoir un droit d'achat à 75% de la valeur du terrain. Enfin, le contrat d'utilisation s'applique aux propriétaires désirant construire eux-mêmes; si le projet n'est pas réalisé, la parcelle est automatiquement reclassée en zone verte. *réd.*

APÉRO

À chaque canton son vin, et la viande séchée valaisanne pour tous

Le cent deuxième conseiller fédéral a été fêté, comme il se doit, sitôt élu: une importante délégation valaisanne, autorités cantonales en tête, a pris les choses en main. Fendant et viande séchée ont surgi comme par miracle pour garnir des tables dans une organisation qui n'avait rien d'improvisé. Et les cartons d'invitation pour la fête devant se dérouler à Martigny une semaine plus tard, déjà imprimés et mis sous enveloppe, purent partir de Sion dans les minutes qui suivirent l'élection. Le gouvernement valaisan sait anticiper.

Mais qu'en était-il dans les autres cantons ayant un candidat? Vaudois et Neuchâtelois étaient aussi officiellement représentés à Berne en ce jour d'élection. Avaient-ils aussi prévu une collation? Certes oui, mais le niveau de préparation était moindre: prudents, ils avaient passé un accord avec le Valais pour que celui-ci leur revende la viande séchée au cas où Christiane Langenberger, ou Claude Frey, ou Gilles Petitpierre aurait été élu. Mais chaque canton avait, bien entendu, amené son propre vin. Quant aux Genevois, présents eux aussi, nous n'avons pu savoir s'ils avaient passé un sous-accord avec Neuchâtel stipulant qu'ils payaient la moitié de la collation si Gilles Petitpierre était élu.

C'est à ces détails que l'on mesure la vigueur de l'entente confédérale. *réd.*

ARRIVÉE TARDIVE

Varia

Mercredi 11 mars. Élection complémentaire au Conseil fédéral. Pour les deux premiers tours de scrutin, 245 bulletins sont distribués. On attend en vain des journalistes de la TV romande qu'ils nous donnent le nom de l'absent. Troisième tour: 246 bulletins distribués. Le Parlement est maintenant au complet. Toujours aucune remarque des commentateurs. Il faudra attendre le lendemain pour lire le nom du retardataire dans la *Basler Zeitung*: le libéral vaudois Charles Friderici. Pris dans un bouchon sur l'autoroute ou en train de récolter les dernières signatures à l'appui du référendum contre la taxe poids lourds? *jd*